

Said Lamghari el Kossori
Tel: +212/(0) 661344832
khmissa@arcor.de

Activité agricole :

Elevage ovins et bovins
Ferme familiale, Marrakech / surface agricole: 9 ha
Village Al Ouidane, Km 18 Route de Fes
41103, préfecture de Marrakech
Maroc

Période: Janvier 2021 à décembre 2021

DEPENSES

RECETTES

Investissements

Forage puit 42M à 80€

3 360,00 €

main d'œuvre

1 750,00 €

Nouvelle pompe

1 830,00 €

Cablage avec alternateur

2 645,00 €

Total 1

9 585,00 €

Vente de bétail

Bovins

42 080,00 €

Vente Ovins

94 796,00 €

Total recettes

136 876,00 €

Charges fixes annuelles et salaires

Energie (bouteilles de gaz 1654x4€)

6 616,00 €

Salaire ouvrier agricole 1

2 180,00 €

Salaire ouvrier agricole 2

2 180,00 €

Total 2

10 976,00 €

Achat de bovin: 18 têtes à 1300€

23 400,00 €

Transport

680,00 €

Soins vétérinaires

1 120,00 €

4 mois d'engraissement

9 650,00 €

Total 3

34 850,00 €

Achat d'ovins: 163 Tête à 3400

58 905,00 €

Transport

1 420,00 €

soins vétérinaires

1 580,00 €

3 mois d'engraissement

8 750,00 €

Pertes: 3 animaux morts

1 120,00 €

Total 4

71 775,00 €

Total charges

127 186,00 €

RESULTAT ANNUEL

9 690,00 €

Said Lamghari el Kossori
Tel: +212/(0) 661344832
khmissa@arcor.de

Activité agricole :

Elevage ovins et
bovins
Ferme familiale, Marrakech / surface agricole: 9 ha
Village Al Ouidane, Km 18 Route de Fes
41103, préfecture de Marrakech
Maroc

Période: **Janvier 2022 à décembre 2022**

DEPENSES

Investissements

Total 1

Charges fixes annuelles et salaires

Energie (bouteilles de gaz 2008x4€)

8 032,00 €

Salaire ouvrier agricole 1

2 180,00 €

Salaire ouvrier agricole 2

2 180,00 €

Total 2

12 392,00 €

Achat de bovin: 17 têtes à 1560€

26 520,00 €

Transport

980,00 €

Soins vétérinaires

1 175,00 €

4 mois d'engraissement

11 280,00 €

39 955,00 €

Achat d'ovins: 178 tête à 4150

56 070,00 €

Transport

1 450,00 €

soins vétérinaires

1 700,00 €

3 mois d'engraissement

8 960,00 €

Pertes: 5 animaux morts

1 750,00 €

Total 3

69 930,00 €

Total charges

122 277,00 €

RESULTAT ANNUEL

14 883,00 €

RECETTES

Vente de bétail

Bovins

51 600,00 €

Vente Ovins

85 560,00 €

Total recettes

137 160,00 €

Bettina Gousset-Lamghari
Tel: +212/(0) 667352878
iyomarrakech@yahoo.com

Iyoma, Centre de yoga Iyengar®
Belhaj hay Youssef
40010 Marrakech
Statut: Auto-entrepreneur

2021

	Chiffre d'affaire	
	en Dirham marocain	en Euro
1er trimestre	29 475,00 MAD	2 780,66 €
2ème trimestre	38 690,00 MAD	3 650,00 €
3ème trimestre	21 550,00 MAD	2 033,02 €
4ème trimestre	38 960,00 MAD	3 675,47 €
	Total	12 139,15 €
	Charges	
	Charges locatives	5 040,00 €
	Formation continue	2 000,00 €
	Résultat	5 099,15 €
Taux de change: 1€=10,60 MAD		

Déclaration⁽¹⁾ du chiffre d'affaires de l'auto entrepreneur

(Article 82 bis du Code Général des Impôts "CGI")

Trimestre : T3 Année : 2021

(2) Activité normale : ☒ Cessation : ☐

CADRE A SERVIR PAR L'AUTO ENTREPRENEUR

I-Identité de l'auto entrepreneur

Identifiant de l'autoentrepreneur/Identifiant commun de l'entreprise "ICE" : 002304938000031
N° d'identification fiscale : 37591260 N° de la CNI : E023303L
Nom et prénom : GOUSET Bettina Elisabeth
Adresse du lieu de travail : 62 groupe ali behaj hay youssef ben tachefine Ville/Commune : Marrakech
Activité(s) : Activités liées au sport
Téléphone mobile : 0667-35-28-78 Téléphone fixe : E-mail : lyomarrakech@yahoo.com

II- Calcul des droits dus

Nature d'activité	Chiffre d'affaires encaissé à l'exclusion du surplus qui dépasse 80 000 dirhams au titre des prestations de service réalisées, pour le compte d'un même client, qui est soumis à la retenue à la source	Taux	Montant libérateur de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations ⁽²⁾			Total des droits dus
				Majoration de 15%	Pénalité de 10%	Majorations de retard de 5% et 0,5%	
Activité commerciale, industrielle et artisanale	0	0,5%	0	100	10,8	10,8	338
Activité de prestations de services	21550	1%	216				
Total (arrondi au dirham supérieur) : 338							

Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) : Trois cent trente-huit dirhams

En cas de retrait ou de cession de biens corporels affectés à l'exercice de la profession, indiquez :

le montant global des plus-values nettes réalisées : _____

A Marrakech le 02-11-2021

Signature

CADRE A SERVIR PAR LA BANQUE

Montant de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations			Total
	Majoration de 15%	Pénalité de 10%	Majorations de retard de 5 % et 0,5%	
Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) : _____				
Reçu n° : / / Date de versement : / /				
Agence de : _____				

(1) La déclaration et le versement trimestriel doivent être effectués avant la fin du mois qui suit le trimestre au cours duquel le chiffre d'affaires a été encaissé.
En cas de déclaration et de versement en dehors du délai prescrit, il est appliqué :
- pour le dépôt tardif de la déclaration, une majoration de 15% ;
- pour le paiement tardif, une pénalité de 10% et une majoration de 5% le premier mois de retard et 0,5% par mois ou fraction de mois supplémentaire.
(2) Cochez la case appropriée selon que votre déclaration s'inscrit dans le cadre de la poursuite de votre activité ou dans le cadre d'une cessation d'activité.

Cachet et signature

Déclaration⁽¹⁾ du chiffre d'affaires de l'auto entrepreneur

(Article 82 bis du Code Général des Impôts "CGI")

Trimestre : T4 Année : 2021

(2) Activité normale : ☒ Cessation : ☐

CADRE A SERVIR PAR L'AUTO ENTREPRENEUR

I-Identité de l'auto entrepreneur

Identifiant de l'autoentrepreneur/Identifiant commun de l'entreprise "ICE" : 002304938000031
N° d'identification fiscale : 37591260 N° de la CNI : E023303L
Nom et prénom : GOUSET Bettina Elisabeth
Adresse du lieu de travail : 62 groupe ali behaj hay youssef ben tachefine Ville/Commune : Marrakech
Activité(s) : Activités liées au sport
Téléphone mobile : 0667-35-28-78 Téléphone fixe : E-mail : lyomarrakech@yahoo.com

II- Calcul des droits dus

Nature d'activité	Chiffre d'affaires encaissé à l'exclusion du surplus qui dépasse 80 000 dirhams au titre des prestations de service réalisées, pour le compte d'un même client, qui est soumis à la retenue à la source	Taux	Montant libérateur de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations ⁽²⁾			Total des droits dus
				Majoration de 15%	Pénalité de 10%	Majorations de retard de 5% et 0,5%	
Activité commerciale, industrielle et artisanale	0	0,5%	0	0	0	0	390
Activité de prestations de services	38960	1%	390				
Total (arrondi au dirham supérieur) : 390							

Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) : Trois cent quatre-vingt-dix dirhams

En cas de retrait ou de cession de biens corporels affectés à l'exercice de la profession, indiquez :

le montant global des plus-values nettes réalisées : _____

A Marrakech le 04-01-2022

Signature

CADRE A SERVIR PAR LA BANQUE

Montant de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations			Total
	Majoration de 15%	Pénalité de 10%	Majorations de retard de 5 % et 0,5%	
Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) : _____				
Reçu n° : / / Date de versement : / /				
Agence de : _____				

(1) La déclaration et le versement trimestriel doivent être effectués avant la fin du mois qui suit le trimestre au cours duquel le chiffre d'affaires a été encaissé.
En cas de déclaration et de versement en dehors du délai prescrit, il est appliqué :
- pour le dépôt tardif de la déclaration, une majoration de 15% ;
- pour le paiement tardif, une pénalité de 10% et une majoration de 5% le premier mois de retard et 0,5% par mois ou fraction de mois supplémentaire.
(2) Cochez la case appropriée selon que votre déclaration s'inscrit dans le cadre de la poursuite de votre activité ou dans le cadre d'une cessation d'activité.

Cachet et signature

Bettina Gousset-Lamghari

Tel: +212/(0) 667352878

iyomarrakech@yahoo.com

Iyoma, Centre de yoga Iyengar®

62 groupe Ali Belhaj

hay Youssef ben

Tachefine

40010 Marrakech

Statut: Auto-entrepreneur

2022

	Chiffre d'affaire	
	en Dirham	en Euro
1er trimestre	31 480,00 MAD	2 969,81 €
2ème trimestre	36 860,00 MAD	3 477,36 €
3ème trimestre	23 840,00 MAD	2 249,06 €
4ème trimestre	40 535,00 MAD	3 824,06 €
	Total	12 520,28 €
	Charges	
	Charges locatives	5 040,00 €
	Formation continue	2 000,00 €
	Résultat	5 480,28 €
	Taux de change: 1€=10,60 MAD	

Déclaration⁽¹⁾ du chiffre d'affaires de l'auto entrepreneur

(Article 82 bis du Code Général des Impôts "CGI")

Trimestre : T1 Année : 2022

(2) Activité normale : ☒ Cessation : ☐

CADRE A SERVIR PAR L'AUTO ENTREPRENEUR

I-Identité de l'auto entrepreneur

Identifiant de l'autoentrepreneur/Identifiant commun de l'entreprise "ICE" : 002304938000031

N° d'identification fiscale : 37591260

N° de la CNIE : E023303L

Nom et prénom : GOUSSET Betina Elisabeth Heinke

Adresse du lieu de travail : 62 groupe ali belhaj hay youssef ben tachefine

Ville/Commune : Marrakech

Activité(s) : Activités liées au sport

Téléphone mobile : 0667-35-28-78

Téléphone fixe :

E-mail : lyomarrakech@yahoo.com

II- Calcul des droits dus

Nature d'activité	Chiffre d'affaire encaissé	Taux	Montant libératoire de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations ⁽²⁾			Total des droits dus
				Majoration de 15%	Pénalité de 10%	Majorations de retard de 5% et 0.5%	
Activités commerciales, industrielles et artisanales	0	0.5%	0	0	0	0	315
Activité de prestations de services	31480	1%	315				
Total (arrondi au dirham supérieur): 315							

Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) : Trois cent quinze dirhams

En cas de retrait ou de cession de biens corporels affectés à l'exercice de la profession, indiquez :

le montant global des plus-values nettes réalisées : _____

A Marrakech le 06-04-2022

Signature

CADRE A SERVIR PAR LA BANQUE

Montant de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations			Total
	Majoration de 15%	Pénalité de 10 %	Majorations de retard de 5 % et 0.5%	
Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) :				
Reçu n° : / /		Date de versement : / /		
Agence de :				

(1) La déclaration et le versement trimestriel doivent être effectués avant la fin du mois qui suit le trimestre au cours duquel le chiffre d'affaires a été encaissé.

En cas de déclaration et de versement en dehors du délai prescrit, il est appliqué :

- pour le dépôt tardif de la déclaration, une majoration de 15% ;

- pour le paiement tardif, une pénalité de 10% et une majoration de 5% le premier mois de retard et 0.5% par mois ou fraction de mois supplémentaire.

(2) Cochez la case appropriée selon que votre déclaration s'inscrit dans le cadre de la poursuite de votre activité ou dans le cadre d'une cessation d'activité.

Cachet et signature

Déclaration⁽¹⁾ du chiffre d'affaires de l'auto entrepreneur

(Article 82 bis du Code Général des Impôts "CGI")

Trimestre : T2 Année : 2022

(2) Activité normale : ☒ Cessation : ☐

CADRE A SERVIR PAR L'AUTO ENTREPRENEUR

I-Identité de l'auto entrepreneur

Identifiant de l'autoentrepreneur/Identifiant commun de l'entreprise "ICE" : 002304938000031

N° d'identification fiscale : 37591260

N° de la CNIE : E023303L

Nom et prénom : GOUSSET Betina Elisabeth Heinke

Adresse du lieu de travail : 62 groupe ali belhaj hay youssef ben tachefine

Ville/Commune : Marrakech

Activité(s) : Activités liées au sport

Téléphone mobile : 0667-35-28-78

Téléphone fixe :

E-mail : lyomarrakech@yahoo.com

II- Calcul des droits dus

Nature d'activité	Chiffre d'affaire encaissé	Taux	Montant libérateur de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations ⁽²⁾			Total des droits dus
				Majoration de 15%	Pénalité de 10%	Majorations de retard de 5% et 0,5%	
Activité commerciales, industrielles et artisanales	0	0.5%	0	0	0	0	369
Activité de prestations de services	36860	1%	369				
Total (arrondi au dirham supérieur): 369							

Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) : Trois cent soixante-neuf dirhams

En cas de retrait ou de cession de biens corporels affectés à l'exercice de la profession, indiquez :

le montant global des plus-values nettes réalisées : _____

A Marrakech le 28-07-2022

Signature

CADRE A SERVIR PAR LA BANQUE

Montant de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations			Total
	Majoration de 15%	Pénalité de 10 %	Majorations de retard de 5 % et 0,5%	
Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) :				
Reçu n° : / /		Date de versement : / /		
Agence de :				

(1) La déclaration et le versement trimestriel doivent être effectués avant la fin du mois qui suit le trimestre au cours duquel le chiffre d'affaires a été encaissé.

En cas de déclaration et de versement en dehors du délai prescrit, il est appliqué :

- pour le dépôt tardif de la déclaration, une majoration de 15% ;

- pour le paiement tardif, une pénalité de 10% et une majoration de 5% le premier mois de retard et 0.5% par mois ou fraction de mois supplémentaire.

(2) Cochez la case appropriée selon que votre déclaration s'inscrit dans le cadre de la poursuite de votre activité ou dans le cadre d'une cessation d'activité.

Cachet et signature

